

ALGERIE TELECOM SPA

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS RELIZANE

REF : DOT/SDT/DEP/RA/001/2023

Relizane : 28/03/2023

A

MONSIEUR, KHALDI Nouredine
Sise à Rue IKHOUANE MEKHANEF
DJDIUIA-Relizane

Objet : Mise en demeure N°01

Dans le cadre de l'exécution du contrat N°92/2022 ayant pour objet la réalisation des travaux de raccordement d'abonnés, et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux ODS N°94/95 DU 28/03/2023, travaux de raccordement d'abonnés téléphonique :

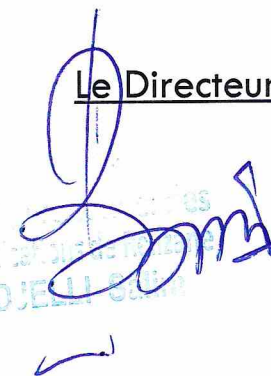
A travers région OUED RHIOU et MAZOUNA, il a été constaté :

Absence de L'ENTREPRISE le 27/03/2023.

Pour cela, votre entreprise est mise en demeure afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours.



Le Directeur



DI 94...
TE 94...
MAR. DJIDJELLI